

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 10 Mars

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
11

Date de la convocation :  
21/02/2022

Date d'affichage :  
21/02/2022

De l'an DEUX MILLE VINGT DEUX

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Sylvain, BOUGREL Didier, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, JOFFRAIN Bernard, CHEVIGNY Sébastien, FEUTRIEZ Jean-François, MINOT Philippe,

Absent : ROCHE Jean-Baptiste pouvoir à MINOT Philippe, CORDIER Sébastien pouvoir à CHEVIGNY Sébastien

Secrétaire : FEUTRIEZ Jean-François

**Objet de la délibération**

**1399 – COMPTE DE GESTION 2021 DU TESOR PUBLIC**

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 donne les chiffres suivants :

- section fonctionnement excédent de 12 152.81 €
- section d'investissement déficit de 13 152.81 €

Le montant des titres et mandats émis étant conformes à la comptabilité communale, le conseil approuve le compte de gestion 2021 du comptable public.

**Voté à l'unanimité.**

**1400 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Présenté par le Maire, Bernard JOFFRAIN.

Le compte administratif présente un excédent d'investissement de 12 845.32 €  
excédent de fonctionnement de 37 582.95 €

soit un excédent global de 50 428.27 €

Le Maire s'étant retiré, le Conseil, **à l'unanimité**, vote le compte administratif

**1401 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Les excédents du CA 2021 sont affectés comme suit :

Solde investissement R 001 + 12 845.32 €

Excédent de fonctionnement R 002 + 37 582.95 €

**Voté à l'unanimité.**

#### **1402 – DEMANDE DE LOCATION TERRAIN COMMUNAL PAR GAEC DES CERISIERS**

Dans le cadre de la reprise de l'exploitation de la parcelle communale ZC 74 par le Gaec des Cerisiers précédemment louée à M. Carbillet Guy décédé, le Gaec demande le transfert de la location à son nom.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le transfert de la location anciennement au nom de M. Carbillet Guy pour le gaec des Cerisiers.

Le maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

**10 voix pour – 1 abstention**

#### **1403 - UTILISATION TERRAIN COMMUNAL PAR LE GAEC DES CERISIERS**

M. Le Maire donne lecture d'une demande du « Gaec des Cerisiers » concernant l'utilisation de l'ancien chemin de l'Association Foncière cadastré ZE 22.

Une convention d'usage d'un terrain communal a été préparée pour un loyer annuel fixé à 12.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cette convention et tous les autres documents relatifs à ce dossier.

**10 voix pour – 1 abstention**

#### **1404 – ABANDON DU DROIT DE CHASSE TERRAIN COMMUNAL**

M. Besancenot Jérémy a déposé une demande d'abandon du droit de chasse sur les terrains communaux à son profit pour la déposer à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne. Sous réserve de vérification qu'aucune parcelle n'inclut un chemin de randonnée et que les dates de chasse soient respectées, le conseil, après délibération, autorise cet abandon et donne pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce sujet.

**8 voix pour – 3 contre**

#### **1405 – CONVENTION UTILISATION TERRAIN COMMUNAL PAR MME SEVERINE DAVID**

Pour faire suite à la demande de Mme David Séverine concernant la jouissance du terrain communal cadastré ZE 14 qui lui a été accordée pour exercer sa profession de sophrologue, une convention d'usage de terrain communal a été préparée pour un loyer annuel fixé à 20.00 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide la convention et autorise le maire à la signer.

**Voté à l'unanimité.**

## 1406– SDED52 : ADHESION DE LA CCPM ET MODIFICATIONS STATUTAIRE

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse du 23 novembre 2021 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le transfert, à cette même date, de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Etudes de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) du 19 octobre 2021 acceptant le retrait de la CCPM en date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération du SDED 52 du 9 décembre 2021 acceptant l'adhésion de la CCPM au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prenant acte du transfert à la même date de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant que suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité de la CCPM au sein du comité syndical,

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable

- ✓ à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Et prend acte que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse.

**Voté à l'unanimité**

## 1407– AMORTISSEMENT ETUDES ET SUBVENTIONS

Les études concernant la protection des captages ne sont pas suivies de travaux, il convient donc de les amortir et de reprendre les subventions perçues sur la même durée que l'amortissement des études.

Après délibération, le conseil décide de fixer la durée d'amortissement à **5 ans** pour les études de protection des captages ainsi que les subventions perçues.

**Voté à l'unanimité.**

## TRAVAUX COMMUNE

M. Bonhomme Jean-Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, présente l'ensemble des devis concernant les travaux envisagés en 2022 et 2023 soit :

### 1408– TRAVAUX EGLISE

M. Bonhomme Jean-Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les devis concernant la réfection de l'Eglise :

- assistance technique de l'architecte pour la réfection de l'Eglise 2 140.00 € HT
- travaux de maçonnerie pour consolider la charpente 5 000.00 € HT (en attente de confirmation)

- changement de la porte 9 090.00 € HT
- réfection de la toiture 49 981.00 € HT

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter les devis pour un montant total de 66 211.00 € HT
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes compétents sur la base des devis
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

#### **1409– SECURISATION DES ENTREES DU VILLAGE**

M. Bonhomme Jean-Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les devis concernant la sécurisation des 3 entrées du village :

- mise en place de 3 comptages 455.00 € HT
- expérimentation d'une écluse sur 2 semaines 300.00 € HT
- installation provisoire sur 3 ans 3 710.00 € HT

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter les devis pour un montant total de 4 465.00 € HT
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes compétents sur la base des devis
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

#### **1410– CHEMIN PIETON ACCES AU LAC DE CHARMES**

M. Bonhomme Jean-Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le devis concernant la sécurisation du chemin piéton

- réfection et sécurisation 12 900.80 € HT

Après délibération, le conseil décide :

- d'accepter le devis pour un montant total de 12 900.80 € HT
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes compétents sur la base des devis
- d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

#### **Eclairage public**

- remplacement des points lumineux défectueux
- remise en état candélabres du lotissement
- spots d'éclairage de l'Eglise

#### **Mise en place d'un 2<sup>e</sup> abris-bus**

#### **Entretien des fossés et curage des têtes d'aqueduc**

#### **Etude des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation des captages**

*En fonction des retours de demande de subvention ainsi que des possibilités financières de la commune, un choix sera effectué pour cadencer et inscrire les travaux retenus au budget 2022.*

## DIVERS

- Aucune subvention pour le Car Tennis de Rolampont et le Foyer socio culturel du Collège les Franchises.
- Don à la commune par les 3 héritiers de la famille Carbillet de la pompe à bras, charrette et tuyaux des ex pompiers de Charmes.  
En fonction des contraintes imposées par ce don, le conseil demande un chiffrage pour la mise valeur de ces biens avant d'accepter ce don.

La séance est levée à minuit

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Didier BOUGREL
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER pouvoir à CHEVIGNY Sébastien	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ
Philippe MINOT	Jean-Baptiste ROCHE pouvoir à Philippe MINOT	

